Lors de la même séance, le Conseil Municipal a voté le budget primitif 2024. Il s'équilibre à hauteur de 634 893,69€ pour le fonctionnement, et 364 182,34€ pour les investissements.

## Vote du Budget Primitif 2024- Section de fonctionnement M57

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges à caractère général	114 654,00 €	Excédent antérieur reporté	161 929,69 €
Charges de personnel et frais assimilés	115 000,00 €	Opération d'ordre de transfert entre sections	18 038,00 €
Atténuations de produits	42 658,00 €	Produits des services, du domaine	7 406,00 €
Autres charges de gestion courantes	70 351,69 €	Impôts et taxes	65 577,00 €
SIVOS	105 000,00 €	Impôts direct locaux	239 000,00 €
Charges financières	2 034,00 €	Dotations, subventions et participations	95 493,00 €
Dotations provisions semi-budgétaire	200,00€	Autres produits de gestion courante	47 450,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 704,67 €		
Virement à la section d'investissement	165 291,33 €		
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES	634 893,69 €	TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES	634 893,69 €

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées au plus près des besoins de la commune.

Le nombre d'enfants scolarisés est passé de 90 à 68, pour la commune. Cependant le budget Sivos n'a pas diminué, subissant les hausses de l'énergie, et d'approvisionnement.

Les recettes sont principalement composées des produits des impôts locaux (taxes foncières et taxe d'habitation sur logement vacant et résidence secondaire)
Pour l'année 2024, la loi de finances a prévu une augmentation de 3,9 % des valeurs locatives servant de base pour le calcul de la taxe foncière.
Le Conseil Municipal dans sa séance du 19 avril 2024, a voté, une augmentation de 1 % des taux pour les propriétés bâties et non bâties et de 5% pour les résidences secondaires et logements vacants, les portant respectivement à :

- . 37,71% sur les propriétés non bâties
- . 31,22 % pour les propriétés bâties
- . 13,15 % pour la taxe d'habitation

## Vote du Budget Primitif 2024- Section d'investissement M57

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Déficit d'investissement reporté	86 231,10 €	Produits de cession matériel (terrain)	20 000,00 €
Emprunt	12 120,00 €	FC . TVA	19 000,00 €
Subvention d' équipements versées CLECT	18 038,00 €	Excédents de fonctionnement capitalisés	56 465,18 €
Terrain	3 000,00 €	Subvention Département (travaux école SDF)ACTIV 3	22 700,00 €
Salle des fêtes	17 000,00 €	Subvention DETR (travaux école SDF)solde	11 162,06 €
Toiture Bâtiment "maison de Vernelle"	100 000,00 €	Subvention DSIL (travaux école SDF)	27 159,00 €
Aménagement salle du conseil secrétariat	50 000,00 €	Subvention Département (toiture ) ACTIV 3	22 700,00 €
Solde travaux toiture école	31 255,14 €		
Plantation arbres et arbustes	1 000,00 €		
Reliure	500,00€		
Matériel incendie	25 000,00 €		
Matériel de bureau informatique	2 000,00 €		
		Virement de la section de fonctionnement	165 291,33 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 038,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 704,67 €
TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	364 182,24 €	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES	364 182,24 €

La toiture de "la maison de Vernelle" nécessite une reprise de la charpente, et un changement de tuiles. (travaux prévus en juillet et septembre 2024) Le projet du réaménagement de la salle du conseil et du secrétariat se confirmera vers la fin du deuxième semestre 2024, l'étude étant toujours en cours.

Les commissions « bâtiment et finances » veillent à rechercher le maximum de subventions, de programmer un montant de travaux qui se finance sur le budget de l'année, sans avoir recours de nouveau à l'emprunt, et conserver un fond de roulement suffisant.